

Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 2026

## L'ANACOFI et l'ANACOFI COURTAGE sont heureuses d'accueillir les membres de COURTENSIA et de permettre à notre Confédération de passer la barre des 10 000 entreprises. Cet accord renforce nos moyens et notre représentativité.

Après l'acceptation par le Conseil d'Administration de l'ANACOFI de l'opération, les Assemblées Générales de l'ANACOFI COURTAGE et de COURTENSIA ont voté pour l'une à plus de 96% et pour l'autre à l'unanimité, l'opération d'absorption de cette dernière par la première.

1421 entreprises représentant 2504 agréments enregistrés à l'ORIAS viennent aujourd'hui s'ajouter aux 8648 entreprises déjà membres de notre Confédération.

Nous représentons après cette opération plus de 10 000 entreprises et environ 20 000 enregistrements statutaires à l'ORIAS. Ceci devrait nous amener à dépasser 43% des CIF, 40% des IOBSP et 22% des IAS concernés par la réforme du courtage, soit au-delà de 30% des IAS principalement actifs en assurance-vie.

Notre Confédération a repris les personnels de Courtensia et deux de leurs administrateurs rejoindront le Conseil d'Administration de l'ANACOFI COURTAGE.



### Une réponse aux enjeux du marché

Dans un marché en constante évolution, nécessitant une représentativité solide, la massification assure une capacité d'action et une visibilité qui s'avèrent de plus en plus nécessaires.

Dans un monde d'associations agréées par les régulateurs que sont AMF et ACPR, dont les demandes conduisent à engager toujours plus de capacités et de moyens d'action, le regroupement, quelle que soit sa forme et les effets de seuils, sont la solution que l'ANACOFI met en œuvre depuis sa création.

Cette opération amicale nous apparaît dès lors un gage d'efficacité supplémentaire, dans le prolongement de notre culture et de notre histoire, au bénéfice des professionnels et de leurs clients.

- **De nouveaux services pour les professionnels qui nous rejoignent mais aussi pour ceux déjà présents** : les nouveaux membres en prévenance de COURTENSIA vont découvrir notre offre de conformité, RCP, notre médiateur (LMA) ou encore la centrale d'outils et services, l'animation territoriale et notre portail formation. De plus, l'arrivée de nouveaux personnels et élus, l'intégration progressive d'une IA et les fonctionnalités liées à notre nouveau Siège Social devraient permettre un traitement amélioré par l'équipe relations adhérents, d'optimiser le travail de certaines commissions et d'occuper plus de sièges dans plus d'instances.
- **Une offre de formation et de suivi renforcée** : notre portail formation permettra à plus de professionnels de vérifier le respect de leurs obligations. La place de marché d'offres externes devrait par ailleurs étendre la liste des centres et modules identifiés et notre offre interne s'enrichir de quelques-uns.



Pascal LABIGNE  
Président ANACOFI  
COURTAGE

**Pascal Labigne, Président de l'ANACOFI COURTAGE, remercie tous nos adhérents conscients de l'importance de la représentativité à tous les niveaux de nos engagements et félicite tous les acteurs dont nos salariés, lesquels ont œuvré pour que tous les membres ex Courtensia qui ont accepté le transfert soient inscrits à l'ORIAS et puissent poursuivre leur activité sereinement**

David Charlet, est heureux du passage qui n'est pas exclusivement symbolique du seuil des 10 000 entreprises membres et veillera à assurer la coordination et l'appui nécessaire à l'intégration et à l'évolution mécaniquement induite de notre Confédération ANACOFI.



David CHARLET  
Président ANACOFI



Delphine DIVRY  
Présidente du conseil  
d'administration COURTESIA

Delphine Divry, présidente du conseil d'administration de Courtensia, se félicite de ce rapprochement et constate que les différentes équipes ont réalisé un travail formidable pour que la fusion se déroule conformément au plan annoncé aux adhérents. Elle remercie le conseil d'administration de Courtensia, et son directeur général, d'avoir assuré, par la présente fusion, la qualité et la pérennité du service offert aux adhérents



Géraud CAMBOURNAC  
Ex Délégué Générale  
COURTESIA

Valéria Faure-Muntian et Géraud Cambournac, qui ont œuvré à la mise en place réussie de ce rapprochement, remercient les équipes qui les ont aidés à le mener à bien, ainsi que les membres des deux associations, pour le soutien massif exprimé. Nous tenons à remercier particulièrement les avocats du Cabinet DELSOL ainsi que toutes les équipes qui nous ont accompagnés à chaque étape du projet.



Valéria FAURE-MUNTIAN  
Déléguée Générale  
ANACOFI

## L'ANACOFI en quelques mots :

*L'ANACOFI est, au sens juridique, la première instance française de représentation des entreprises de courtage et de conseil en banque, finance et la seconde en assurance. En complément de ce cœur de métier historique, nous représentons également les intermédiaires en immobilier patrimonial et d'entreprise.*

*Afin de les représenter au mieux, selon les règles françaises, 4 associations ou syndicats dédiés ont été créés : ANACOFI COURTAGE, ANACOFI-CIF, agréées par l'ACPR ou l'AMF ; ANACOFI IMMO, syndicat d'agents immobiliers et ANACOFI-SYNDICAT créée fin 2020 pour tenir le rôle de représentativité sociale (conventions collectives) du groupe ANACOFI.*

*Au-delà de cette représentation « par habilitation légale », nous assumons la représentativité de « métiers » tels que vus et compris par le grand public, les professionnels et les clients. Les principaux d'entre eux, sont les Conseils en Gestion de Patrimoine (CGP) et les Conseils en Finance et Développement d'Entreprise (CFE).*

*De loin la plus importante des organisations représentatives en Gestion de Patrimoine, l'ANACOFI est par ailleurs de taille comparable à la seule autre organisation active pour la défense des intérêts des professionnels de l'entreprise.*

*Nous totalisons plus de 10 000 entreprises ou groupes cotisants, nos membres emploient environ 35.000 personnes et en généraient un chiffre d'affaires cumulé de plus de 4 Milliards d'Euros.*

*L'ANACOFI occupe aujourd'hui la majorité des postes d'administrateurs tenus par des Français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.*